

**DELIBERATION N° 98/06-18 - CHARGE DE MISSION
: RENOUVELLEMENT DE CONTRAT/REVALORISATION
INDICIAIRE**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité de poursuivre l'opération de lutte contre la délinquance et les toxicomanies. Il convient donc de renouveler le contrat de travail de Monsieur TANGEOUI, chargé de mission en poste depuis le 1er Janvier 1997, et de procéder à une actualisation de son salaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire le contrat de travail de Monsieur TANGEOUI pour une durée de un an à compter du 1er Juillet 1998,
- d'accorder à Monsieur TANGEOUI une augmentation indiciaire, ce qui porterait son indice majoré de rémunération de 310 à 360, à compter du 1er Juillet 1998,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1998.